




POURQUOI  
L'ASSURANCE  
**SALAIRE**  
ACCIDENT?

# Combien gagnerez-vous d'ici vos 65 ans ?

Selon votre âge et votre revenu :


Revenu actuel	Âge actuel		
	30 ans	40 ans	50 ans
35 000 \$	2 157 664 \$	1 292 961 \$	655 754 \$
50 000 \$	3 082 378 \$	1 847 088 \$	936 792 \$
100 000 \$	6 164 756 \$	3 694 175 \$	1 873 584 \$
150 000 \$	9 247 134 \$	5 541 263 \$	2 810 376 \$
200 000 \$	12 329 511 \$	7 388 350 \$	3 747 168 \$
250 000 \$	15 411 889 \$	9 235 438 \$	4 683 961 \$

Rénumération potentielle totale jusqu'à l'âge de 65 ans, en supposant une hausse de 3,1 % par année.


 La valeur de votre revenu jusqu'à 65 ans \_\_\_\_\_ \$



Assurer sa maison et son auto est important, **mais...**  
Avez-vous pensé à assurer votre bien le plus précieux ?


 Votre bien le plus précieux vaut \_\_\_\_\_ \$

# Coup d'œil sur vos biens assurés



La valeur de votre maison \_\_\_\_\_ \$

+



La valeur de votre automobile \_\_\_\_\_ \$

=



Total de vos biens \_\_\_\_\_ \$

# Quelles sont vos dépenses mensuelles ?

Remplissez le tableau ci-dessous pour calculer le montant mensuel qu'il vous faudrait pendant une invalidité

Assurance auto		\$
Assurance habitation/biens	+	\$
Assurance vie	+	\$
Cotisations à un régime d'épargne	+	\$
Entretien ménager	+	\$
Épicerie et articles ménagers	+	\$
Frais médicaux	+	\$
Frais scolaire	+	\$
Prêt hypothécaire, loyer, impôt foncier	+	\$
Services publics (chauffage, électricité, eau, etc.)	+	\$
Téléphone, câble, internet, etc.	+	\$
Versements sur prêts et cartes de crédit	+	\$
Vêtements	+	\$
<b>Total des dépenses mensuelles</b>	<b>=</b>	<b>\$</b>
Moins : Assurance invalidité mensuelle (collective, individuelle, le cas échéant)	-	\$
<b>Votre perte à gagner (assurance invalidité nécessaire)</b>	<b>=</b>	<b>\$</b>

À titre indicatif seulement. L'analyse de besoins financiers sera faite par votre conseiller en sécurité financière.

# L'invalidité fait partie de la vie



## 1 sur 3

Voilà les probabilités de devenir invalide pendant 90 jours ou plus avant l'âge de 65 ans\*.



## Le retour au travail suivant une invalidité

Les statistiques indiquent que 50 % des personnes qui ne retournent pas au travail dans les **six mois** qui suivent le début de leur invalidité ne travailleront plus jamais.

Après **un an** d'invalidité, on parle plutôt de 60 à 75 %.

Après **deux ans**, les chances de travailler de nouveau sont presque nulles\*\*.

\* Source : Guide sur l'assurance invalidité, Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes, décembre 2019.

\*\* Source : Statistiques Canada, 2016.

# D'où proviendra l'argent en cas d'invalidité ?



## ÉPARGNE ET REER

Si vous avez déjà de l'épargne, pendant combien de temps pourriez-vous vivre uniquement de vos économies ?

Si vous êtes obligé de retirer de votre REER, cela aura des répercussions fiscales importantes. Et votre retraite ? Allez-vous devoir en reporter la date ?



## DEUXIÈME REVENU

Si vous bénéficiez actuellement de deux sources de revenus, votre conjoint(e) sera-t-il/elle capable de s'occuper de vous et de travailler en même temps ?



## EMPRUNTS

Si vous êtes incapable de travailler, seriez-vous admissible à un prêt ? Comment feriez-vous pour le rembourser ?



## VENTE D'ACTIFS

Si vous devriez vendre rapidement votre maison ou un autre actif pour couvrir vos dépenses, obtiendrez-vous le juste prix ?



## PRESTATIONS DE L'ÉTAT

Si vous êtes éligible à un régime gouvernemental, savez-vous que des limites s'appliquent ?

- Indemnisation aux termes du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec : vous devez être atteint d'une invalidité grave et prolongée vous empêchant d'exercer tout emploi.
- Assurance-emploi : prévoit des indemnités pendant une durée limitée.
- Indemnités d'accidents du travail : ne couvrent que les accidents survenant au travail.
- Compensation pour les accidents de la route : ne couvrent que les accidents de la route.



## ASSURANCE COLLECTIVE

Si vous êtes couvert par un régime collectif, est-ce que la protection est suffisante pour maintenir votre style de vie ?



**Alors, êtes-vous convaincu(e) que le bien le plus précieux c'est votre santé ?**



**Si vous êtes éligible, l'assurance salaire, c'est la meilleure solution pour vous procurer une tranquillité d'esprit.**

Parlez-en avec votre conseiller en sécurité financière.